

et du secteur industriel qui étudient le bill sur la réforme fiscale.

Il se trouve qu'ils sont attachés au bureau du président; en ce qui nous concerne, cela ne devrait pas faire la moindre différence. Ce sont des conseillers et ils sont ici pour nous expliquer le bill.

Le président: Qui plus est, ils y sont à l'invitation du comité.

Le sénateur Connolly: Qu'ils aient été ou non invités par le comité m'indiffère. C'est évident qu'il leur fallait une invitation du comité. Le fait est qu'ils sont venus ici et qu'ils ont fait ce travail sans rien demander en retour—sauf, peut-être, le remboursement de leurs dépenses; je pense que le comité a profité immensément de leur présence.

La difficulté est bien minime, et il est probable que le sénateur Croll en viendra à la même conclusion que moi. Je n'ai, pour ma part, aucun profit à tirer de ce bill. Je veux uniquement m'assurer qu'il s'agit d'une bonne mesure législative. Voilà l'unique motif qui, je pense, inspire tous les membres du comité.

Pour ce qui est de la question de l'«intérêt particulier» dans son ensemble, je ne pense pas que l'on puisse être contribuable sans avoir quelque intérêt particulier. A l'instar des autres membres du comité, je me rends compte que nous risquons d'être accusés de partialité, nous qui occupons des postes importants dans le milieu de l'industrie, des affaires et des professions libérales.

C'est peut-être une bonne chose que le sénateur Croll ait soulevé ce point. Une fois que les potins de la Colline parlementaire auront épuisé leur verve, les journalistes s'intéresseront peut-être à notre comité et à ses «intérêts particuliers». Que le comité compte, comme c'est le cas, des membres compétents et expérimentés me paraît servir les intérêts du comité, de la population dans son ensemble et, sûrement, de l'économie canadienne. En effet, ils présentent le point de vue de l'homme d'affaires, point de vue primordial, car c'est le secteur privé qui est le premier intéressé à la croissance et à l'essor de l'économie. Si l'un ou l'autre d'entre nous formule une idée qui permette de mieux orienter notre économie, je pense que nous travaillons pour le bien du pays.

Je le répète, je ne crois pas avoir jamais eu à user de compromissions, même si j'ai certaines relations professionnelles. Même s'il y a un risque de conflit, les membres de ce comité peuvent, ainsi qu'ils l'ont toujours fait, faire la distinction entre leurs intérêts privés et professionnels d'une part, et les intérêts du Canada d'autre part.

Notre comité, je pense, a bien travaillé et bien servi les intérêts du Sénat et de notre pays tout entier.

Le sénateur Beaubien: Monsieur le président, lorsque, l'année dernière, nous avons étudié le bill C-259 en comité, nous avons jugé qu'il fallait apporter quelque huit amendements au bill. Nous aurions amendé huit différents points du bill si nous en avions eu le temps. Nous avons jugé que, si nous insérions ces amendements, la Chambre des communes n'aurait pas le temps de les étudier et de nous les renvoyer à temps pour qu'ils soient adoptés avant la fin de l'année. Le Sénat était convaincu que si la mesure n'était pas adoptée avant la fin de l'année, les Canadiens en souffriraient, ne sachant pas ce que 1972 leur réservait.

Voilà pourquoi nous avons demandé au ministre des Finances d'étudier ces huit amendements. Il n'a pas dit qu'il allait les accepter tous les huit ou quelques-uns seule-

ment. Il a simplement dit qu'il y aurait un bill modificatif. Sur la foi de cette promesse, le Sénat a déclaré que nous pourrions insérer les amendements au bill modificatif si le gouvernement ne l'avait pas déjà fait.

Voilà où en sont les choses et pourquoi nous sommes ici. Si quelqu'un voulait bien nous lire les huit amendements, peut-être le sénateur Croll nous expliquerait-il en quoi nous favorisons des intérêts particuliers? J'estime que ses insinuations à l'endroit du président sont indignes et absolument sans fondement. Je demande donc que nous examinions les amendements et que le sénateur Croll nous indique en quoi nous nous efforçons de favoriser des intérêts particuliers. Il y a huit amendements, n'est-ce pas?

Le président: Ils se trouvent dans les documents.

Le sénateur Beaubien: Si nous essayons de faire adopter huit amendements, qu'il nous dise en quoi nous favorisons en sous main des intérêts particuliers. 76

Le sénateur Cook: Je dois dire que je suis d'accord avec le sénateur Beaubien. Je pense que les amendements proposés conservent leur raison d'être. A ce moment-là, j'en conviens, nous avons jugé que nous serions mal venus de réclamer ces amendements, en raison des conséquences fâcheuses que cela pourrait entraîner. Quoi qu'il en soit, jamais nous n'avons renoncé à nos amendements. Nous sommes aussi convaincus de leur valeur que nous l'étions. En toute franchise, ils risquent beaucoup moins de déplaire au gouvernement qu'à certain fonctionnaire au ministère des Finances qui conseille le gouvernement. Je ne pense pas que l'on ait raison de s'y opposer et j'estime que nous devons nous expliquer afin que nous sachions à quoi nous en tenir.

Les amendements que nous proposons ne soulèvent aucun problème, si ce n'est, peut-être, en ce qui a trait au régime de participation aux bénéfices dont, je pense, il a été question. J'étais convaincu à ce moment-là que l'on commettait une injustice envers ces personnes et je le suis toujours.

Le président: Nous pouvons nous mettre au travail s'il n'y a pas d'autre remarque. Tout ce que je puis dire au sujet des insinuations du sénateur Croll, c'est qu'il n'a pas répondu à ma question—il déclare seulement que ses paroles n'ont pas besoin d'explications. Restons-en là.

Si un jour le comité estimait que le président fait preuve d'un favoritisme incompatible avec ses fonctions, il pourrait facilement en désigner un autre. C'est au comité d'en décider. Si le comité juge que mes actes tendent à favoriser des intérêts particuliers, qu'il n'hésite pas à le signaler, si je ne l'ai pas déjà fait moi-même.

Le sénateur Connolly: C'est tout ce qui compte, en fait, car il appartient aux membres de ce comité de décider eux-mêmes si certains intérêts particuliers s'opposent à leur participation.

Le président: Quant à moi, lorsque nous avons étudié le projet de loi sur la réforme fiscale, je ne me suis appliqué à rien d'autre qu'à bien comprendre les propositions, à entendre les objections des gens et à les étudier dans la mesure où elles étaient fondées.

Le sénateur Benidickson: Vous ne vouliez pas non plus vous faire imposer la règle de clôture au moment de l'étude finale.